

sera présentée à la Chambre. Nous devrions, je pense, commencer par ce qu'il y a de plus urgent, d'après les spécialistes qui se sont prononcés ouvertement là-dessus. De leur avis à tous, l'aspect le plus urgent du problème de la pollution est celui qui a trait à l'eau. Nous pourrions ensuite nous efforcer de réunir tous les autres aspects de la pollution dans ce qu'on pourrait appeler un bill global.

Il serait inutile de rappeler à mon ami que la situation actuelle comporte un partage de juridiction faisant double emploi. Les membres du Nouveau parti démocratique reviennent souvent sur ce point. J'entendais un député dire que nous ne devrions pas nous soucier des difficultés d'ordre constitutionnel. C'est facile à dire, mais dangereux à réaliser.

● (4.00 p.m.)

Tous les députés conviendront, je pense, surtout ceux de l'opposition à ma droite, que le régime fédéral est le seul qui puisse permettre à notre pays d'être politiquement viable. Du moment qu'il nous faut un régime, nous devons l'accepter avec ses avantages et ses désavantages. Si le Canada était régi par un gouvernement unitaire, nous aurions bien des ennuis, autres que ceux que nous avons actuellement. Nous devons reconnaître le fait que nous avons un régime fédéral au Canada.

Il importe par-dessus tout de reconnaître que les juridictions sont partagées au Canada en matière hydraulique, que le gouvernement fédéral assume ses responsabilités, et les provinces les leurs. Cela dit, il faut ajouter sans tarder que s'ils ne se donnent pas la main, presque rien ne s'accomplira parce que chaque niveau du gouvernement peut empêcher l'autre d'agir. C'est ce que je répète depuis toujours—et avec raison, je crois—une juridiction partagée au Canada n'est pas un pis-aller. C'est la seule façon de procéder; notre régime fédéral n'offre pas d'autre option.

Je dirai, non sans un peu de lyrisme, que c'est une mystique à créer: nous devons faire régner la coopération fédérale-provinciale, car, dans notre pays, c'est le seul moyen d'arriver à un résultat dans un grand nombre de domaines du gouvernement, sinon dans la plupart. Si nous ne sommes ni assez mûrs, ni assez évolués pour le comprendre, nous nous encombriérons de toutes sortes de difficultés inutiles qui ralentiront notre progrès économique et politique.

Je le répète, dans le domaine de la pollution, la responsabilité principale incombe aux provinces. Des députés me diront sans doute

[L'hon. M. Pepin.]

que l'air a tendance à se déplacer d'une province à l'autre et ils me présenteront des cartes prouvant qu'il en va de même pour l'air et l'eau, fût-ce au mépris du système constitutionnel, mais il nous faut reconnaître qu'au Canada, nous avons, dans ces domaines, des juridictions partagées.

Bien que je sois disposé à accepter certaines des idées exposées par le député de Nickel Belt, qu'il sache que certains de ses confrères de Toronto et certains des miens à Québec devraient exercer les mêmes pressions, là où elles s'imposent d'abord. Je suis presque un fanatique—si l'on peut parler de fanatisme—dans ce domaine du rapprochement avec les provinces pour arrêter les politiques coordonnées indispensables quant à la gestion des ressources. Permettez-moi de répéter, monsieur le président, que c'est la seule façon d'accomplir de grandes choses.

**M. Barnett:** Monsieur le président, le ministre ne convient-il pas qu'il est du devoir de la Chambre de pousser et d'aiguillonner le gouvernement pour qu'il joue le rôle qui lui revient dans l'État fédéral dont le ministre a lui-même parlé?

L'hon. M. Pepin: Oui.

**M. Fawcett:** Monsieur le président, je ne tiens pas à faire un autre discours. Je veux simplement assurer au ministre que je ne jette le blâme de la pollution de l'air et des eaux ni sur lui ni sur son collègue de la Santé nationale et du Bien-être social. Je sais que ces questions suscitent des conflits de juridiction que j'ai déjà évoqués. Ma première question est celle qui me tient le plus à cœur. Le ministre a, je crois, répondu par la négative en disant que les compagnies minières refusent de faire connaître l'étendue de leurs ressources dans des régions données. J'aimerais savoir si cette réponse est catégorique. Est-ce vraiment impossible d'obtenir des compagnies minières des renseignements sur le potentiel des régions qu'elles exploitent?

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur le président, je ne puis connaître tous les détails à propos de chaque usine du pays, mais il y a des moyens qui permettent au gouvernement de se renseigner. Par exemple le Bureau fédéral de la statistique distribue une quantité énorme de renseignements et mon ministère profite abondamment des enquêtes et des visites que